## Tableau des délibérations de la séance du 22 septembre 2022

N°	Objet	Observations	Sens du vote	
	Ouverture de la séance			
	Appel / Vérification du quorum et décompte des pouvoirs		M. BERTHOMÉ F. qui a donné povoir à M. LIAIGRE T.  Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F.  Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.  Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D.  Mme MOUSSEAU qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.  Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J.  M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.  Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. GUITTONNEAU P.  Sylvie DILLET	
	Enoncé de l'ordre du jour			
	Nomination du secrétaire de séance	il est proposé de nommer Karen Baudry		
	I - Adoption de procès-verbaux		Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité	
	II - Délibérations			
2022.66	Budget principal : approbation de la décision modificative n° 2		Unanimité	
2022.67	Convention entre le Département et la Commune de Soullans pour l'occupation de locaux de la mairie en vue de la tenue de permanences sociales		Unanimité	
2022.68	Convention avec le SyDEV : travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité		Unanimité	
2022.69	Pierre levée : convention de servitude de passage		Unanimité	
2022.70	Pose d'une plaque commémorative – Place Jean Yole - Approbation de la convention entre la Ville et le propriétaire du bâtiment		Unanimité	

## Tableau des délibérations de la séance du 22 septembre 2022 Unanimité 2022.71 Acquisition de la parcelle cadastrée n° 78p de la section AR Accueils de loisirs et restaurant scolaire : modification des Unanimité 2022.72 règlements intérieurs 2022.73 Année scolaire 2022 / 2023 – Sorties et séjours pédagogiques / Unanimité école publique et privée sous contrat Subventionnement du transport scolaire pour les élèves Unanimité 2022.74 fréquentant les écoles de SOULLANS - Année scolaire 2022 / 2022.75 Convention d'adhésion au service Rémunérations du Centre de Unanimité Gestion de la Vendée 2022.76 Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales Unanimité III - Informations diverses IV - Retour sur les commissions Charlotte ROUSSET : est-ce que la plaque relative au nouveau nom de l'école sera Thierry LIAIGRE : quand est-il du traçage du passage piéton au début de la rue du Saule V - Questions diverses Monsieur le Maire : il est envisagé de renommer le pourtour de la mairie, place de la Maire, qu'est-ce que vous en pensez?

 éan	00	oct	· los	160	3	Ŀ

22h15

Le 22 septembre 2022

Le Maire,

